

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5171 - Jeudi 30 Juillet 2026 - Prix : 200 Fc

ENTRÉE EN 6ÈME ET CEPE :

86,20% de réussite à Moroni, 60,56% à Mutsamudu



AIMPSI :

Un nouveau convoyeur à bagages opérationnel

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

15 Swafar 1447
Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Juillet 2026

Lever du soleil:

06h 27mn

Coucher du soleil:

18h 00mn

Fadjr : 05h 14mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 15mn
Maghrib: 18h 03mn
Incha: 19h 17mn



NUMÉRIQUE :

L'ANADEN élit son bureau du Conseil d'administration

L'Agence nationale de développement du numérique (ANADEN) a tenu la première réunion de son Conseil d'administration, lundi 27 juillet, à l'hôtel Retaj de Moroni. L'ordre du jour portait sur l'examen et l'adoption du règlement intérieur ainsi que sur l'élection des membres de son bureau.

Il est à noter qu'il s'agissait de la première réunion du Conseil d'administration depuis la publication du décret n°26-075/PR du 11 juin 2026 portant nomination de ses membres. Cette session inaugurale a réuni les représentants des principales institutions de l'État appelées à siéger au sein de l'organe de gouvernance de l'Agence. Une étape importante qui a permis à l'ANADEN de poser les bases de sa gouvernance. Les échanges ont permis aux administrateurs de définir les modalités de fonctionnement de l'instance dans un esprit de transparence, de concertation et de bonne gouvernance. Par ailleurs, la réunion a été marquée par l'élection du bureau du CA. À l'issue du scrutin,



Nouridine Mohamed, représentant du Commissariat général au Plan, a été élu président. Najwa Aichem Hissami Eddine, représentante de la Présidence de l'Union, a été désignée vice-présidente, tandis que M. El Amine Souef, représentant du ministère en charge des TIC, a été élu rapporteur. Les administrateurs ont ensuite examiné le Plan d'action

2026 de l'ANADEN, présenté par les équipes sous la conduite du directeur général de l'Agence, Said Mouinou Ahamada.

« Nous avons bien échangé ensemble. C'était une véritable concertation entre les membres du Conseil d'administration et la direction de l'ANADEN. Nous avons élu le bureau du Conseil d'administra-

tion, mais aussi examiné le Plan d'action 2026. Ce document stratégique a permis de faire le point sur les principales activités prévues au cours de l'année, les priorités de l'Agence ainsi que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Les membres du Conseil ont formulé plusieurs observations et recommandations visant à renforcer l'ac-

compagnement institutionnel de l'ANADEN et à favoriser une exécution efficace des actions programmées », a déclaré le directeur général de l'Agence, Said Mouinou Ahamada.

Selon lui, cette première session a permis d'installer officiellement les mécanismes de gouvernance de l'Agence et de renforcer la coordination entre les différentes institutions représentées au sein du Conseil d'administration. « Elle marque le début d'une nouvelle dynamique destinée à accompagner les ambitions nationales en matière de transformation numérique et à assurer un suivi stratégique des missions confiées à l'ANADEN », a-t-il ajouté. « En réunissant les principaux acteurs institutionnels autour d'une vision commune, cette rencontre pose les fondements d'une gouvernance renforcée au service de la mise en œuvre de la Stratégie Comores Numérique 2028 et du développement du numérique en Union des Comores », a-t-il conclu.

Nassuf Ben Amad

AIMPSI :

Un nouveau convoyeur à bagages opérationnel

Longtemps point noir de l'arrivée des voyageurs au pays, la récupération des valises va devenir plus fluide. Un nouveau convoyeur à bagages, installé dans une salle réaménagée, est désormais opérationnel à l'aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim.

La scène était devenue un rituel redouté. Des centaines de passagers agglutinés, une

chaleur étouffante, un seul tapis peinant à recracher les bagages après des heures d'attente. Ce cauchemar ordinaire pour les Comoriens de la diaspora chargés de présents, appartient désormais au passé. L'aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim s'est doté d'un second équipement moderne. C'est ce qu'a pu constater, mardi 28 juillet, la ministre des Transports aériens et maritimes, Yasmine Hassane Alfeine, lors d'une visite de terrain destinée à

évaluer les améliorations en cours sur la plateforme. Accompagnée du directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (Anacm), Abdou Mondoha Abdillah, et guidée par le directeur général de Terminal Aéroport Moroni (TAM), Rajeev Lollbeharree, la ministre a inspecté les installations techniques réceptionnées il y a un mois à peine.

Au cœur de cette visite, une nouvelle salle d'arrivée, entièrement réaménagée, aérée et lumineuse, séparée du hall principal par de larges baies vitrées. Elle abrite le nouveau convoyeur, déjà en service. Un

équipement qui change la donne en termes de fluidité et de confort pour les usagers. À ses côtés, l'ancien tapis a été toutefois conservé. Il reste fonctionnel et pourra être activé en alternance ou en simultané, selon les besoins notamment lors de la gestion de plusieurs vols rapprochés. De quoi absorber les pics de trafic, particulièrement en haute saison.

Pour la ministre des transports, cette mise en service marque une étape tangible du plan de modernisation. Elle a tenu à saluer l'engagement du chef de l'État, Azali Assoumani, soulignant que ces

équipements ont été acquis sur financement propre du gouvernement comorien. « J'invite nos concitoyens à faire preuve de patience. Nous aurons progressivement un aéroport digne de ce nom », a-t-elle déclaré, rappelant que la concession vise à hisser les infrastructures locales au niveau international. La transformation est lancée, mais par étapes. Pour les voyageurs, le premier pas se mesure déjà en minutes gagnées devant le tapis pour chaque famille qui rentre.

Hamdi Abdillahi Rahilie

Pour la mobilité, le tourisme, les échanges économiques et le rapprochement des peuples

À quelques jours du vol inaugural Antananarivo – Mahajanga – Moroni, La Compagnie poursuit les échanges autour de la reprise de cette liaison historique.

Ce mardi 28 juillet, la Compagnie aérienne Nationale a réuni les représentants des communautés comoriennes établies à Madagascar, en présence de Son Excellence Monsieur Caabi Elyachrouth Mohamed, Ambassadeur de l'Union des Comores à Madagascar.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux de la reprise de la liaison aérienne entre Madagascar et l'Union des Comores, ses perspectives pour la mobilité, le tourisme, les échanges économiques et le rapprochement entre les deux peuples.

La matinée a également été marquée par la signature d'une convention de partenariat entre

Madagascar Airlines et AFG Bank Madagascar en faveur du rapprochement des peuples et du développement des échanges dans l'océan Indien.

Selon le Directeur Général de la Compagnie, « Le transport aérien a cette capacité de rapprocher les territoires, de faciliter les rencontres, de stimuler les échanges commerciaux et de créer de nouvelles opportunités pour les communautés. C'est dans cette vision que nous avons souhaité établir ce partenariat avec AFG Bank Madagascar. Nos deux institutions partagent une ambition commune : être au service des populations, accompagner leurs projets et faciliter leur mobilité. »

Rendez-vous le 30 juillet 2026 pour le vol inaugural de la liaison Antananarivo – Mahajanga – Moroni.

(Madagascar Airlines)



ENTRÉE EN 6ÈME ET CEPE :

86,20% de réussite à Moroni, 60,56% à Mutsamudu

Les résultats de l'examen d'entrée en 6ème et du CEPE pour l'année académique 2026 ont été délibérés mardi dernier. Avec 8 244 admis à Moroni et 4 623 à Mutsamudu, la session révèle une forte disparité entre les deux principaux centres d'examen du pays.

Selon l'Office national des examens et concours, le centre de Moroni comptabilise 8 244 candidats déclarés admis, soit un taux de réussite de 86,20%. Une

performance jugée très satisfaisante par les autorités éducatives, qui confirme l'engagement des enseignants, des élèves et des parents. D'après l'ONEC, les épreuves se sont déroulées sans incident majeur sur l'ensemble du territoire couvert par le centre. Le calendrier a été respecté, les surveillances assurées et les corrections menées dans les délais prévus. La délibération finale, intervenue le 28 juillet, a mis fin à l'attente des familles, désormais fixées sur l'orientation de leurs enfants vers le collège.

Cela dit, l'analyse détaillée des résultats fait apparaître de fortes disparités internes. La région de Mwanku, signe la meilleure performance avec 97,91% de réussite. Un taux exceptionnel qui place cette localité largement au-dessus de la moyenne du centre et qui traduit, selon les encadreurs pédagogiques, un travail soutenu tout au long de l'année. À l'inverse, la commune de Pimba enregistre le taux le plus faible avec 73,56%. Un score en dessous de la moyenne de 86,20% du centre de Moroni, mais

qui signifie que près de trois quarts des candidats ont tout de même franchi le cap de l'entrée en sixième. Des efforts sont encore à fournir, notamment en matière d'encadrement et de moyens matériels.

Pour le centre de Mutsamudu, à Anjouan, le bilan est plus mitigé. L'ONEC y recense 4 623 admis, soit un taux de 60,56%. Un résultat nettement en retrait par rapport à Moroni, qui souligne les défis persistants du système éducatif anjouanais et la nécessité d'un accompagnement renforcé. Au

final, cette session 2026-2027 aura permis à 8 244 élèves de Ngazidja et à 4 623 élèves d'Anjouan d'accéder à la classe de sixième. Deux bilans, deux réalités, mais une même perspective pour ces nouveaux collégiens attendus à la rentrée prochaine. Notons que pour des raisons techniques, la proclamation des résultats de l'île de Mohéli devrait être connue hier mercredi 29 juillet.

Hamdi Abdillahi Rahilie

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Une trentaine d'agents des parcs nationaux prêtent serment

Plus d'une trentaine d'agents de l'Agence des parcs nationaux des Comores ont prêté serment ce mercredi 29 juillet au palais de justice de Moroni. Désormais assermentés, ils pourront contribuer au constat des infractions environnementales et au renforcement de la protection des trois parcs nationaux du pays.

La cérémonie solennelle s'est déroulée, ce mercredi 29 juillet, sous la présidence du président du tribunal de première instance de Moroni, Aliamane Ali Abdallah, en présence du secrétaire général du gouvernement, de représentants de la Gendarmerie nationale, ainsi que de plusieurs autorités et partenaires institutionnels. Répartis en trois contingents, les agents représentent les trois aires protégées du pays : le parc national du Coelacanth, le parc national du Karthala et le parc national de Mitsamiouli-Ndroudé. Main droite levée, ils ont juré de remplir leur mission avec loyauté, rigueur et

intégrité, dans le respect des lois de l'Union des Comores. Dans son réquisitoire, le parquet a insisté sur l'importance des responsabilités qui incombent désormais aux agents. En leur qualité d'agents assermentés, ils sont habilités à constater certaines infractions environnementales, à dresser des procès-verbaux et à transmettre les faits aux autorités judiciaires compétentes. Une mission qui exige, selon le parquet, rigueur, impartialité et exemplarité.

L'environnement comorien fait face à de nombreuses menaces : déforestation, extraction illégale de sable, braconnage, pratiques de pêche destructrices ou encore urbanisation anarchique. Des activités qui fragilisent les écosystèmes et mettent en péril la biodiversité de l'archipel, dont le Coelacanth constitue l'un des symboles les plus emblématiques. Avant la prestation de serment, le président du tribunal a, dans une intervention ferme, rappelé aux nouveaux assermentés le sens et la portée de leur mission. Il a insisté sur les principes de neutra-



lité, d'impartialité et d'intégrité, tout en les appelant à ne céder à aucune forme de pression ou de compromis. Pour le magistrat, la protection de l'environnement dépasse la seule question écologique. Elle relève également de la souveraineté et de la survie de l'archipel, particulièrement exposé aux effets du changement climatique.

Pour l'Agence des parcs nationaux, cette assermentation constitue une étape importante dans le renforcement de la surveillance des aires protégées. Elle confère à ses agents un cadre légal leur permettant de mieux exercer leurs missions de contrôle et de constatation des infractions sur le terrain. Avec l'appui du Programme des Nations

unies pour le développement (PNUD) et de ses partenaires, l'Agence entend également renforcer la surveillance des parcs, la lutte contre les infractions environnementales et la sensibilisation des communautés riveraines.

El-Aniou Fatima

ÉDUCATION

Plus de 61 000 fascicules pédagogiques remis à l'IGEN

Le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur avec l'appui de l'Agence française du développement (AFD) ont procédé le 28 juillet dernier à une remise de fascicules

pédagogiques à l'inspection Générale de l'éducation nationale (IGEN) et à la Direction des politiques et programmes (DPP) dans le cadre du projet Bundo la Malezi (BLM). Cette remise est destinée à

améliorer la qualité de l'enseignement et à moderniser les institutions qui d'enseignement supérieur dans le pays.

C'est un investissement pour le développement des institutions d'enseignement supérieur et la bonne gouvernance de l'éducation. Environ 61 297 fascicules pédagogiques ont été remis à l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et un lot de matériels informatiques remis à l'Office national des examens et concours (Onec) puis à l'IFERE. Pendant la cérémonie de remise, le coordinateur du programme d'appui au secteur de l'éducation Bundo la Malezi (BLM) Nourdini Bourhani a rappelé qu'il s'agit d'un volet « mis en œuvre par le ministère de l'éduca-

tion nationale avec le financement de l'Agence française de développement » pour accompagner les réformes du système éducatif comorien « à travers le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de l'environnement scolaire, la formation des enseignants, le développement des curricula, la modernisation des infrastructures scolaires ».

Et de poursuivre : « Cette initiative est l'aboutissement de plusieurs mois d'interventions sur le terrain visant à améliorer la qualité des apprentissages et à renforcer les capacités des acteurs du système éducatif ». La cérémonie a vu la participation du ministre de l'éducation Bacar Mvoulana qui a rappelé les projets mis en place par Bundo la Malezi pour améliorer le système éducatif et de saluer l'initiative de

créer des fascicules pour favoriser l'apprentissage au niveau du primaire et de renforcer l'Onec et l'IFERE en matière d'équipements informatiques.

Pour le directeur général de l'AFD, cet appui prouve l'engagement de l'AFD à accompagner le pays dans le domaine éducatif à travers le Programme Bundo La Malezi. Ainsi le directeur de l'Onec s'est vu remettre des équipements pour renforcer la digitalisation et la modernisation des services liés au système éducatif. Et les manuels scolaires et des fascicules de sciences remis à l'IGN seront distribués à l'ensemble des collèges publics, afin d'améliorer les conditions d'enseignement et de favoriser la réussite des élèves.

Kamal Gamal



Cinquième édition de la diaspora Days : Le Pacte vert et bleu à l'honneur

L'Union des chambres de commerce (Uccia) et le commissariat chargé de la diaspora ont annoncé la tenue de la cinquième

Diaspora Days prévue de se dérouler du 30 juillet au 13 août prochain à Moroni. Cette édition est très particulière par rapport

aux précédentes dans la mesure où le thème choisi cette année est le « Pacte vert et bleu ». Ce thème a été choisi pour orienter la

réflexion vers les énergies renouvelables pour renforcer l'économie du pays.

juillet. Ensuite se poursuivra le 31 juillet un voyage à Mohéli pour trois jours de visite touristique. Puis s'organisera le Gala Diaspora Night le 3 août. Les organisateurs de l'événement ont prévu le 7 août un match spectacle opposant les « Je reste » et les « Je viens ». Le 11 août se fera Usafari Green et le 13 août est prévu une ascension au mont Karthala. « Cette édition est très importante pour la chambre Franco-comorienne et le commissariat chargé de la diaspora. Le thème choisi cette année mise sur les investissements durables », a souligné Imrane Barwane.

Quant au commissaire chargé de la diaspora, M. Abdousalami, il a parlé d'un événement qui favorise le transfert des compétences et valorise le capital humain. Cet événement est appuyé par l'AFG, Expertise France, l'Union européenne, Yas Comores, Forces jeunes et les chambres de commerce et d'agriculture des îles.

Kamal Gamal



SOCIÉTÉ :

Nioumachoi bientôt alimentée en eau potable

Après plus d'une année de travaux, le vaste projet de réhabilitation et d'extension du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) de Nioumachoi touche à son terme. Financée à près de 600 millions de francs comoriens, cette infrastructure permettra d'alimenter durablement plus de 3 500 habitants grâce à un système modernisé. Une mission conjointe des autorités s'est rendue sur le chantier vendredi 24 juillet afin de préparer la réception provisoire prévue le 28 juillet.

À Nioumachoi, l'attente touche bientôt à sa fin. Le nouveau système d'adduction d'eau potable, dont

les travaux ont débuté en avril 2025, est désormais dans sa dernière ligne droite. Une mission réunissant le ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures, le gouvernorat de Mohéli, l'Unité de Pilotage et de Gestion (UPG), la Direction de l'énergie, la SONEDE ainsi que le coordinateur de l'action gouvernementale à Mwali a effectué une visite de terrain pour constater l'état d'avancement des travaux. Selon les responsables techniques, la quasi-totalité des ouvrages est achevée et seules quelques finitions restent à réaliser avant la réception provisoire programmée pour le 28 juillet 2026, étape décisive avant la mise en

service du réseau. Présent sur le site, le ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures, Dr Aboubacar Saïd Anli, a souligné que cette visite traduit une volonté commune de garantir la réussite du projet. « L'objectif est de suivre ensemble l'avancement des travaux et de nous assurer que les infrastructures répondent aux besoins réels de la population », a-t-il déclaré. Il a également insisté sur l'importance de la maintenance et d'une gestion durable afin d'assurer un service fiable sur le long terme. Le projet prévoit une modernisation complète des installations. Il comprend notamment un nouveau captage d'eau, une conduite

d'adduction de 1,58 kilomètre, la réhabilitation du réservoir existant de 105 m³, la construction d'un nouveau réservoir de 200 m³, ainsi qu'une unité de traitement et un local technique destinés à garantir une meilleure qualité sanitaire de l'eau. Le réseau de distribution a également été renforcé avec près de 5 kilomètres de nouvelles canalisations couvrant les différents quartiers de Nioumachoi. À terme, 600 branchements privés permettront aux ménages de bénéficier directement de l'eau potable à domicile, mettant fin à de nombreuses difficultés d'approvisionnement. Réalisé par l'entreprise chinoise CGC sous la supervision du bureau d'étu-

des EGIS, avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD), ce projet constitue l'un des investissements les plus importants réalisés ces dernières années dans le secteur de l'eau à Mohéli. Au-delà de l'amélioration des infrastructures, cette réalisation représente un véritable levier pour la santé publique, le développement local et les conditions de vie des habitants. À quelques jours de sa mise en service, Nioumachoi s'apprête ainsi à tourner une page importante de son histoire en offrant à sa population un accès plus sûr, plus régulier et plus durable à l'eau potable.

Riward



La Gazette des Comores Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

Numéros utiles

Police Moroni: 764 46 64 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Port maritime Moroni: 773 00 08 Moheli 772 02 57 Anjouan: 771 01 43
Gendarmerie Moroni: 764 49 92 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Hopitaux Moroni: 773 25 04 Fomboni: 772 03 73 Mutsamudu: 771 00 34
Immigration Ngazidja: 773 42 86 Anjouan: 771 01 73 Moheli: 772 01 37	Banques BIC: 773 02 43 Eximbank: 773 94 01 Banque centrale: 773 10 02 SNPSF: 773 43 43 Meck: 773 36 40
Aéroport Hahaya: 773 15 95 Ouani: 771 07 31 Moheli: 772 03 71	MAMWE Moroni: 773 48 00 Mutsamudu: 771 02 09 Fomboni: 772 05 18
HÔTELS & RESTAURANTS : Le Select 773 00 31	

ORGANE JURIDICTIONNEL

Commission de recours, fin du suspense

Après la rocambolesque révocation des deux commissions juridictionnelles de la Fédération de Football des Comores au début du mois de juillet, l'instance faïtière, sous la direction du président Said Ali Said Athouman vient de nommer une nouvelle jusqu'à la prochaine Assemblée générale, qui doit valider ou non le choix du ComEx.

"V la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 juillet 2026 autorisant le Comité Exécutif national à procéder à la nomination des membres de la Commission Nationale de Recours afin d'assurer la continuité du fonctionnement de cet organe juridictionnel », lit-on dans la décision numéro 26-154/FFC/PR, mettant en place ladite commission. Pour le président et son ComEx, cette mise en place de la plus haute juridiction de la FFC tient de l'ordre de la nécessité, surtout que plusieurs dossiers sont toujours pendants devant cette commission, « Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commission Nationale de Recours. » Au-delà de son aspect administratif, cette nomination revêt une importance majeure pour la FFC. Elle doit permettre à la Commission Nationale de

Recours de reprendre sans délai l'examen des dossiers en instance, dont plusieurs pourraient avoir une incidence sur les compétitions nationales. Leur traitement est indispensable pour clore définitivement la saison 2025-2026 dans un cadre juridique sécurisé, avant de lancer sereinement les championnats de l'exercice 2026-2027. Un impératif pour garantir la stabilité des compétitions, préserver les droits des clubs et assurer le respect des principes de bonne gouvernance au sein du football comorien.

Pour rappel « La Commission de Recours traite les recours interjetés contre les décisions de la Commission d'Appel des ligues et de la Commission d'Éthique de la FFC que les règlements de la FFC ne déclarent pas définitive. » En somme, cette commission est la plus haute juridiction pour juger des litiges liés aux activités du football comorien. C'est pourquoi le choix et sa composition sont scrutés à la lettre par les acteurs du football et voir au-delà, eu égard des conséquences de ses décisions. Pour cette nouvelle commission, le choix des dirigeants du football comorien, s'est porté sur des personnalités de grande envergure, tel que l'ancien ministre de la justice et garde des sceaux, Mourad Said Ibrahim (président), ou encore l'ancien com-



mandant de la gendarmerie nationale, le colonel Ramadhoini Mdahoma. Le choix s'est aussi porté sur des jeunes magistrats de terrain, telle Latufa Ali Chaehoi (vice-présidente) dont le père fut un ancien international comorien, Abidine Dhamoune, et Kamardine Mohibaco.

Avec cette nouvelle composition, la FFC entend doter sa plus

haute instance juridictionnelle de profils alliant expérience, compétence et intégrité. Une exigence d'autant plus importante que les décisions de la Commission Nationale de Recours sont appelées à trancher des dossiers sensibles, susceptibles d'influencer durablement la gouvernance du football comorien. Dans un contexte où les questions de transparence et de

bonne gouvernance occupent une place centrale, cette équipe sera désormais attendue sur sa capacité à rendre une justice indépendante, impartiale et conforme aux règlements de la FFC ainsi qu'aux standards de la FIFA et de la CAF.

Imtiyaz

CONFLIT AU MARCHÉ DE FOMBONI

Les petits commerçants dénoncent une pression fiscale devenue insoutenable

Face à la multiplication des prélèvements et à l'intervention de plusieurs administrations, les petits commerçants du marché de Fomboni tirent la sonnette d'alarme. Réunis le 28 juillet sous l'égide du Syndicat du secteur informel (CTTC), ils réclament davantage de transparence sur les taxes qui leur sont imposées et appellent les autorités à ouvrir un dialogue

afin d'éviter un déclin progressif du principal marché de Mohéli.

Le malaise grandit au marché de Fomboni. Selon le Syndicat du secteur informel (CTTC), de plus en plus de petits commerçants désertent leurs étals pour poursuivre leurs activités depuis leur domicile. Une situation que le président du syndicat,

Ayoub Mindhiri, attribue à une accumulation de prélèvements jugés excessifs au regard des revenus modestes des vendeurs. « La majorité d'entre nous déserte le marché et fait ses petits commerces chez soi », affirme-t-il. Pour les commerçants, le problème ne réside pas uniquement dans le montant des taxes, mais surtout dans la multiplication des organismes qui interviennent

auprès d'eux. Selon le CTTC, les agents de l'AGID, ceux chargés du contrôle des prix ainsi que le Gouvernorat effectuent chacun des contrôles ou des prélèvements. Les vendeurs disent ne plus savoir quelle institution est compétente, quelles taxes sont réellement dues, ni sur quels textes juridiques elles reposent. Ils demandent également que soit clairement distinguée la fiscalité applicable des redevances liées à l'occupation du marché.

Les commerçants affirment ne pas refuser leurs obligations fiscales. Ils souhaitent cependant que celles-ci soient adaptées à leurs capacités financières et appliquées dans un cadre transparent. Ils estiment qu'un petit vendeur ne peut être soumis aux mêmes exigences qu'un opérateur économique de grande envergure. Le syndicat souligne par ailleurs qu'à Ngazidja et à Anjouan, les petits commerçants seraient principalement soumis aux taxes communales perçues par les mairies. Cette différence nourrit leur incompréhension et les pousse à réclamer une harmonisation ou, à défaut, des explications officielles

sur les règles en vigueur à Mohéli. Ayoub Mindhiri affirme avoir adressé plusieurs courriers aux administrations concernées, sans obtenir de réponse satisfaisante. Le syndicat appelle désormais à une rencontre réunissant la mairie, le Gouvernorat et l'AGID afin de clarifier les responsabilités de chacun et les modalités de perception des taxes.

Selon le président du CTTC, la gouverneure estime que les commerçants qui occupent le marché public doivent assumer les obligations qui y sont liées et que ceux qui ne peuvent supporter ces charges sont libres de vendre ailleurs. Une position que les vendeurs contestent, estimant qu'elle risque d'accélérer le départ des petits commerçants et d'affaiblir durablement le marché de Fomboni. Pour le syndicat, seule une fiscalité claire, équitable et fondée sur le dialogue permettra de préserver l'activité économique du marché tout en garantissant les recettes des collectivités publiques.

Riwad



Aux Comores, une expertise financière qui n'a plus besoin d'être importée (2ème partie)

Après plus d'une décennie passée dans de grandes institutions financières en France chez (BNP Paribas, Mercer France, Optimind et Allianz), j'ai fait un choix qui a surpris certains de mes proches, rentrer m'installer à Moroni pour y fonder Hazina, un cabinet de conseil actuariel et financier. Ce choix part d'un constat simple, que je veux partager ici : l'expertise actuarielle et financière n'a plus besoin d'être importée à chaque fois qu'un besoin se présente aux Comores.

Le métier d'actuaire reste peu connu du grand public comorien, alors qu'il touche à des enjeux très concrets. Un actuaire chiffre aujourd'hui ce qui ne se paiera que dans dix, vingt ou trente ans, une pension de retraite, un sinistre d'assurance, un engagement social envers des salariés. Ces calculs, encadrés par les normes comptables internationales IFRS, ne sont pas de simples formalités, ils conditionnent la solidité financière réelle d'une banque, d'une assurance ou d'une grande entreprise.

Le constat de départ est sans détour. Aux Comores, aucune banque ne provisionne aujourd'hui ses indemnités de fin de carrière, alors qu'il s'agit d'une obligation comptable dès qu'une entité applique les normes IFRS, et non d'un choix laissé à son appréciation. Un cas survenu dans une banque de la zone CEMAC, région voisine soumise à la même famille de normes, illustre ce qui peut arriver quand cet engagement n'est pas anticipé : son résultat net a chuté de plus de 80% en une seule année, en grande partie à cause d'une provision de plus d'1,2 milliard de francs CFA, comptabilisée d'un coup après des années sans provisionnement. C'est exactement ce genre de choc qu'un calcul actuariel régulier permet d'éviter, discrète-

ment, année après année.

Cette expertise ne concerne pas que les banques. Je pense par exemple à une PME qui envisage un investissement important sur la foi d'un prévisionnel optimiste, sans avoir testé sa capacité de remboursement dans un scénario moins favorable. Un simple test de sensibilité suffit parfois à révéler qu'un projet séduisant sur le papier tiendrait difficilement la route si la montée en charge prenait plus de temps que prévu. Mon conseil est toujours le même, tester un projet avant de signer, pas après : un test de sensibilité coûte largement moins cher qu'un projet mal calibré une fois lancé.

Le contexte comorien rend d'ailleurs ce moment particulièrement propice. Les échanges avec les bailleurs internationaux se multiplient, les exigences de transparence financière montent d'un cran, et plusieurs institutions du pays engagent des réflexions sur la modernisation de leurs pratiques comptables et actuarielles. Autant de signaux qui justifient, selon moi, de miser sur une présence locale durable plutôt que sur des interventions ponctuelles venues de l'étranger.

Hazina, le cabinet que j'ai fondé, fonctionne pour l'instant en ligne, sans local physique à Moroni, et j'en suis aujourd'hui à démarcher mes tout premiers clients. Construire une crédibilité à partir de rien, sur un marché qui n'a pas encore de référence locale à laquelle se comparer, est sans doute le plus grand défi de cette première étape. En France, mon parcours parlait de lui-même dans un environnement où le métier est connu. Ici, il faut souvent commencer par l'expliquer, avant même de parler de client.

Mon ambition à moyen terme est de former une équipe comorienne capable de couvrir l'ensemble de ces besoins, pour que

cette expertise ne dépende plus d'une seule personne, ni d'un expert qu'on ferait venir de l'étranger le temps d'une mission. Je préfère que le cabinet grandisse au rythme réel des missions plutôt que par annonce.

Mon parcours s'inscrit enfin dans un mouvement plus large, celui de Comoriens formés à l'étranger qui choisissent de rentrer mettre leurs compétences au service du pays. Ce choix n'a rien d'un renoncement à ce qu'on a construit ailleurs, c'est souvent l'endroit où cette expérience prend le plus de sens. Il reste encore beaucoup de métiers et d'expertises qui manquent aux Comores, et autant d'occasions de les y installer durablement.

Oumar Moussa, fondateur du cabinet Hazina



La Gazette des Comores	A Bardraoui
Fondateur et Directeur général	Mohamed Ali Nasra
Said Omar Allaoui	Hamdi Abdillahi Rahilie
Directeur de la publication	El-Aniou Fatima
Elhad Said Omar	Aticki Ahmed Ismael
Rédactrice en chef	Mise en page
Andjouza Abouheir	Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction	Responsable commercial
Toufé Maecha	Mariama Mhoma
Rédaction	Documentation archiviste
Mohamed Youssouf	Hadidja Abdou
Sanaa Chouzour	Photographe / Site Web
A. Mmagaza	Mohamed Said Hassane
M.I.M Abdou	Impression
Nassuf Ben Amad	Graphica Imprimerie
Kamal Gamal Abdou	www.lagazettedescomores.com
Nabil Jaffar	Tel: 773 91 21/ 322 76 45
Riwad	



LA BATAILLE des SULTANS



TOURNOI D'ECHECS

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

08 AOUT
2026

 INJS
MORONI

labatailedessultans.com